## FICHE D'IDENTITE DE L'ELEVE ET DE LA FAMILLE

Nom de l'élève : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse : Tél :	Année Scolaire 2023-2024 Classe :
Nom et prénom du représentant légal :	Autorisation de sortie
Tél personnel: Tél professionnel: Profession: Nom de l'entreprise: E-mail:	Mon enfant Est N'est pas  A sortir de l'école.  Personne autorisée à venir le chercher :  *  *  *
Nom et prénom du représentant légal :	Déclaration de pouvoir en cas d'urgence :
Tél personnel : Tél professionnel : Profession : Nom de l'entreprise : E-mail :	Je soussigné(e) M. Mme : Autorise Mme la directrice de l'école, ou en son absence la responsable hiérarchique, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'interventions cliniques, jugées indispensables par le médecin appelé. La famille sera contactée dans les meilleurs délais.  Le : Signature :
Autorisation pour l'utilisation de photos d'éléves :	
M. Mme :	Médecin de famille ou Pédiatre :
Autorisent Oui Non  L'école mentionnée ci-dessus à utiliser, à titre gracieux, dans les différentes expositions à l'école, sur le site internet de l'établissement les photos de notre enfant.  Ces photos pourront être prises dans le cadre de toute activité scolaire.	

## Engagement Financier

Nom de l'élève : Prénom :	LE TOIT Anges
Classe:	Année Scolaire 2023-2024
M. Mme inscrivent leur enfant à l'école « Le Toit des Anges » et s'engagent au règlement des frais de scolarité et des services pour l'année scolaire 2023-2024. Le mode de règlement choisi est de préférence :	
par virement mensuel de septembre 20	022 à juin 2023, le 5 de chaque mois.
En espèces chaque mois de septembre 2023 à juin 2023, le 5 de chaque mois.	
Le cas échéant : nous refusons le virement mensuel, aussi nos règlements se feront en trois fois selon l'échéancier qui nous sera adressé : octobre, janvier et avril. Chaque échéance sera payable dans sa totalité, sans aucune possibilité de fractionnement. Tout dépassement de ces dates limites de paiement donnera lieu à des frais de retard de paiement à hauteur de 3000 FCFA par jour.	
Signature des deux parents obligatoires :	Le:
Cantine: Notre enfant sera inscrit à la	Garderie : Nous choisissons l'option
Cantine: Oui Non	16h00- 17h00 : Oui Non
Nous certifions que notre enfant ne présente pas d'allergies alimentaires.  Notre enfant présente des allergies alimentaires. Nous nous engageons à fournir le PAI actualisé pour la nouvelle année avant le 09 septembre 2023.	16h00- 18h00 : Oui Non
Signatures :	Signatures :